

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 39-426-1932 rendant exécutoire un arrêté 633, du 7 octobre 1931, portant déclassement, avec retour au domaine privé, d une parcelle urbaine du domaine public à Djibouti.

n° 39-426-1932

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
4 mai 1932

Numéro JO
n° 426 du 31/05/1932

Date du numéro
31 mai 1932

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu les décrets des 20 mai 1896 et 28 août 1898, portant organisation administrative des possessions de la Côte française des Somalis

Vu décret du 1er mars 1909, portant organisation de la propriété foncière à la Côte française des Somalis

Vu le décret du 29 juillet 1924, portant fixation et organisation du domaine public et des servitudes d'utilité publique à la Côte française des Somalis, notamment son article 7

Vu le décret du 29 juillet 1924, portant détermination du régime des terres domaniales à la Côte française des Somalis

Vu l'arrêté n° 653, du 7 octobre 1931, portant déclassement avec retour au domaine privé d'une parcelle urbaine du domaine public à Djibouti

Vu la dépêche ministérielle n° 16, du 12 avril 1932,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Est rendu exécutoire l'arrêté n° 633, du 7 octobre 1931, prescrivant le classement dans le domaine privé de l'Etat d'une portion de terrain appartenant au domaine public. Art. 2 — Le présent arrêté sera enregistré, communiqué et publié partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la colonie.

ANTONIN.